

QUESTIONNAIRE SUR LE FONCTIONNEMENT PRATIQUE DE LA CONVENTION DE 1996

Chaque fois que vous faites référence, dans le cadre de votre réponse au présent Questionnaire, à une loi, des règles, des lignes directrices ou de la jurisprudence internes portant sur le fonctionnement pratique de la Convention de 1996, **veuillez joindre une copie du document évoqué** (a) dans la langue originale et (b), si possible, accompagnée d'une traduction en anglais et / ou en français.

Nom de l'État ou de l'unité territoriale :	SLOVAQUIE
<i>For follow-up purposes</i>	
Nom de la personne à contacter :	Tatiana Hačková Andrea Cisárová
Nom de l'Autorité / du service :	Ministère de la justice de la République slovaque Ministère du travail, des affaires sociales et de la famille
Numéro de téléphone :	+421288891258 +4212 59753208
Courriel :	tatiana.hackova@justice.sk cipc@cipc.gov.sk

PARTIE I – À L'ATTENTION DES ÉTATS PARTIES

Récents développements dans votre État

1. Depuis la réunion de 2011/2012 de la Commission spéciale, y a-t-il eu, dans votre État, des changements significatifs eu égard à la législation ou aux règles procédurales en matière de protection internationale des enfants ? Veuillez préciser, dans la mesure du possible, les raisons justifiant les changements intervenus dans la législation ou quant aux règles procédurales et, le cas échéant, énoncer les résultats obtenus en pratique.

Non

Oui, veuillez préciser :

[Consultez la réponse coordonnée de l'UE](#)

2. Veuillez présenter un bref résumé de toute décision importante concernant l'interprétation et l'application de la Convention de 1996 rendue par les autorités compétentes depuis la réunion de 2011/2012 de la Commission spéciale, y compris dans le cadre de la Convention des Nations Unies du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant ou de tout autre instrument pertinent :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

3. Veuillez présenter un bref résumé de tout autre développement important survenu dans votre État en matière de protection internationale des enfants depuis la réunion de 2011/2012 de la Commission spéciale :

1. En septembre 2015, nous avons institué le médiateur pour enfants sur la base de la Convention relative aux droits de l'enfant.

2. A partir du 1.1.2016 s'appliquent les nouvelles dispositions particulières à une procédure du retour de l'enfant déplacé ou retenu illicitement. Elles ont pour objet d'accélérer et d'améliorer des procédures de ce genre.

3. A partir du 1.6.2016 est entré en vigueur le règlement d'application sur les modalités d'exécution des décisions dans les affaires des mineurs.

Champ d'application

4. Les autorités compétentes de votre État ont-elles été confrontées à des défis dans le cadre de la détermination du champ d'application de la Convention en vertu de l'**article 2** (signification du terme « enfant ») ou de l'**article 3** (signification de l'expression des « mesures de protection ») ? Des questions ont-elles été soulevées à cet égard ?

Non

Oui, veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

Compétence

5. Les autorités compétentes de votre État ont-elles été confrontées à des défis dans le cadre de la prise de décision visant à exercer ou non leur compétence en vertu des **articles 5, 6, 7 ou 10** ? Des questions ont-elles été soulevées à cet égard ??

Non

Oui, veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

6. Les autorités compétentes de votre État ont-elles été confrontées à des défis dans la mise en œuvre ou l'exécution des **articles 8 et 9** ? Des questions ont-elles été soulevées à cet égard ?

No

Oui, veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

7. Des procédures judiciaires ou administratives, des lignes directrices ou des protocoles ont-ils été adoptés dans votre État en vue de faciliter l'application des **articles 8 et 9** ?

Non

Oui, veuillez préciser et fournir un lien ou en joindre une copie, de préférence traduite en anglais ou en français :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

8. Les autorités compétentes de votre État ont-elles déjà été confrontées à des mesures de protection d'urgence adoptées en application de l'**article 11** ? (voir également la Question No 35)

Non

Oui, veuillez préciser dans quelles situations une autorité compétente de votre État a appliqué l'**article 11** :

[Nous n'avons pas d'information de ce genre.](#)

9. Les autorités compétentes de votre État ont-elles été confrontées à des défis concernant l'application de l'**article 11** ? Des questions ont-elles été soulevées à cet égard ?

Non

Oui, veuillez préciser :

[Nous n'avons pas d'information de ce genre.](#)

10. Les autorités compétentes de votre État ont-elles été confrontées à des défis dans le cadre de l'application des **articles 12, 13 ou 14** ? Des questions ont-elles été soulevées à cet égard ?

Non

Oui, veuillez préciser :

[Nous n'avons pas d'information de ce genre.](#)

Droit applicable

11. Les autorités compétentes de votre État ont-elles été confrontées à des défis quant à l'application des **articles 15, 16, 17 ou 18** ? Des questions ont-elles été soulevées à cet égard ?

Non

Oui, veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

12. Les autorités compétentes de votre État ont-elles été confrontées à des défis dans le cadre de l'application d'autres articles du **Chapitre III** ? Des questions ont-elles été soulevées à cet égard ?

Non

Oui, veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

Reconnaissance et exécution

13. Les autorités compétentes de votre État ont-elles été confrontées, lorsqu'elles agissaient en tant qu'autorités requises, à des défis quant à l'application de l'**article 23** ? Des questions ont-elles été soulevées à cet égard ?

Non

Oui, veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

14. Des procédures judiciaires ou administratives, des lignes directrices ou des protocoles ont-ils été adoptés dans votre État en vue de faciliter l'application de l'**article 24** ?

Non

Oui, veuillez préciser et fournir un lien ou en joindre une copie, de préférence en anglais ou en français

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

15. Les autorités compétentes de votre État ont-elles été confrontées à des défis dans le cadre de l'application de l'**article 24** (par ex., en matière de procédures, de formalités, de délais, etc.) ?

Non

Oui, veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

16. Veuillez décrire la « procédure simple et rapide » (voir **art. 26(2)**) en vigueur dans votre État pour déclarer exécutoire ou enregistrer une décision aux fins de la mise en œuvre de mesures de protection adoptées dans un autre État partie et exécutoire dans ce dernier, en particulier :

- Quelle autorité déclare exécutoire ou enregistre une mesure de protection adoptée dans un autre État partie ?
- Quels délais sont appliqués en vue d'assurer la célérité de la procédure ?
- Est-il nécessaire de disposer d'une représentation juridique ?

Veuillez préciser :

[C'est un tribunal de première instance \("Okresný súd"\) qui déclare une décision exécutoire. Mais la procédure simple et rapide varie selon que la décision a été rendue dans un État membre de l'UE ou non. Pour les décisions rendues dans les états membres de l'UE, les dispositions du Règlement Brussel II bis s'appliquent selon la déclaration sur l'article 26 de la Convention. Pour les autres décisions, la Convention s'applique. La procédure judiciaire nationale pour une déclaration constatant la force exécutoire est régie par la loi sur le droit international privé et processuel. Si le demandeur est domicilié à l'étranger, il a besoin d'un représentant seulement pour la signification ou notification des](#)

[documents.](#)

17. Avez-vous eu connaissance de défis rencontrés ou de questions soulevées dans votre État dans le cadre de la mise en œuvre de l'**article 26** ?

Non

Oui, veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

18. Avez-vous eu connaissance de défis rencontrés ou de questions soulevées dans votre État dans le cadre de la mise en œuvre de l'**article 28** ?

Non

Oui, veuillez préciser :

[Grâce à des mesures législatives citées dans la réponse à la question 1.3. point 3, nous attendons l'élimination des obstacles.](#)

Coopération

19. Avez-vous eu connaissance de défis rencontrés ou de questions soulevées dans votre État dans le cadre de la mise en œuvre de l'**article 30** (par ex., concernant les délais de réponses aux demandes) ?

Non

Oui, veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

20. Selon vous, le travail des Autorités centrales en vertu de l'**article 30(2)** serait-il plus aisé si les États parties fournissaient des informations quant à leurs lois et aux ressources disponibles pour la mise en œuvre pratique de la Convention de 1996, par exemple, sous forme d'un Profil d'État ou d'un outil similaire publié sur le site web de la Conférence ?

Non

Oui, veuillez préciser le type d'informations qu'il serait selon vous utile d'inclure (par ex., des informations concernant la disponibilité de certaines mesures de protection en vertu du droit interne (notamment dans le cadre de l'**art. 3(e)**) ou les procédures appliquées conformément aux **articles 23, 24, 26, 31 ou 33** ou encore des informations portant sur les services fournis par les Autorités centrales) :

[list of all necessary documents for specific application under Convention](#)

[if certified translation is necessary and](#)

[all possible languages to which documents must be translated](#)

[if notarized authentication is necessary \(and which documents need to be](#)

[notarized, if any\)](#)

21. Comment votre Autorité centrale (soit directement, soit par l'intermédiaire d'autorités publiques ou d'autres organes) prend-elle les mesures appropriées en vertu de l'**article 31(b)** en vue de faciliter, grâce à la médiation, la conciliation ou tout autre mode analogue, des solutions consensuelles tendant à la protection de l'enfant ou de ses biens dans des cas où la Convention de 1996 s'applique ? Veuillez préciser :

[possibility of mediation is always recommended, either through public bodies or CA](#)

22. Les autorités de votre État ont-elles été confrontées à des défis concernant l'application de l'**article 33** (par ex., a-t-il été demandé à votre État d'accepter un enfant dans le cadre d'un certain type de placement en famille ou en institution qui n'est pas disponible en vertu de votre droit interne ou vous n'avez pas reçu d'informations suffisantes en votre qualité d'État requis) ? Des questions ont-elles été soulevées à cet égard ?

Non

Oui, veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

23. Les autorités de votre État ont-elles été confrontées à des défis dans le partage ou l'obtention de rapports ou d'informations conformément aux **articles 32, 33 ou 34** ? Des questions ont-elles été soulevées à cet égard ?

Non

Oui, veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

24. Les autorités de votre État ont-elles recours à un modèle standard lorsqu'elles présentent un rapport portant sur (la situation de) l'enfant en vertu des **articles 32 ou 33** ?

Non

Oui, veuillez joindre une copie de ce modèle à votre réponse (de préférence en anglais ou en français) :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

25. Les autorités compétentes de votre État ont-elles été confrontées à des défis quant à l'application de l'**article 35** ? Des questions ont-elles été soulevées à cet égard ?

Non

Oui, veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

26. Votre État impose-t-il des frais, comme prévu à l'**article 38(1)**, pour les services fournis en application du **Chapitre V** (coopération) ?

Non

Oui, pour les types de services suivants (par ex., traduction, assistance juridique) :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

27. Les autorités de votre État ont-elles été confrontées à des défis quant aux frais visés à l'**article 38(1)** ? Des questions ont-elles été soulevées à cet égard ?

Non

Oui, veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

28. Étant entendu que les services fournis par les Autorités centrales en vertu de la Convention de 1996 peuvent varier, votre Autorité centrale offre-t-elle, aux **individus** résidant habituellement dans votre État et qui en font la demande eu égard à l'une des matières suivantes, une quelconque assistance ? Dans l'affirmative, veuillez préciser la nature de l'assistance en question.

- Demande en vue d'organiser ou d'assurer l'exercice effectif des **droits de visite** dans un autre État partie (État requis)

1. Aucune

2. Assistance pour recueillir des informations sur le fonctionnement de la Convention de 1996

3. Assistance pour recueillir des informations sur les lois et procédures pertinentes en vigueur dans l'État requis

4. Mise en relation avec l'Autorité centrale et / ou les autorités compétentes de l'État requis afin d'établir le type d'assistance que ces dernières peuvent apporter

5. Transmission de la demande à l'Autorité centrale ou aux autorités compétentes de l'État requis

6. Assistance dans le cadre d'une procédure judiciaire ou administrative en vue d'obtenir des mesures pour organiser ou garantir l'exercice effectif des droits de visite

7. Apport d'une aide juridictionnelle et de conseils juridiques ou assistance dans le cadre de l'obtention de ces derniers

8. Assistance en vue d'obtenir les services d'un conseiller juridique ou des

services de médiation si nécessaire, dans l'État requis

9. Renvoi de la demande d'assistance à d'autres organisations gouvernementales ou non-gouvernementales

10. Mises à jour régulières quant aux avancées de la demande

11. Autre, veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

- Demande en vue de garantir le retour de l'enfant **enlevé par l'un de ses parents** dans votre État, dans les cas dans lesquels la Convention de 1980 n'a pas vocation à s'appliquer

1. Aucune

2. Assistance pour recueillir des informations sur le fonctionnement de la Convention de 1996

3. Assistance pour recueillir des informations sur les lois et procédures pertinentes en vigueur dans l'État requis

4. Mise en relation avec l'Autorité centrale et / ou les autorités compétentes de l'État requis afin d'établir le type d'assistance que ces dernières peuvent apporter

5. Transmission de la demande à l'Autorité centrale ou aux autorités compétentes de l'État requis

6. Assistance en vue de localiser l'enfant qui a été enlevé ou qui est retenu de manière illicite

7. Assistance dans le cadre de l'adoption de mesures provisoires ou d'urgence de protection afin d'éviter que l'enfant ne subisse des torts supplémentaires

8. Assistance en vue d'obtenir le retour volontaire de l'enfant ou de résoudre le différend au moyen d'un accord à l'amiable

9. Assistance dans le cadre d'une procédure judiciaire ou administrative en vue d'obtenir le retour de l'enfant

10. Apport d'une aide juridictionnelle et de conseils juridiques ou assistance dans le cadre de l'obtention de ces derniers

11. Assistance dans le cadre de la prise de mesures administratives nécessaires pour garantir le retour de l'enfant

12. Assistance en vue d'obtenir les services d'un conseiller juridique ou des services de médiation

13. Renvoi de la demande d'assistance à d'autres organisations gouvernementales ou non-gouvernementales

14. Mises à jour régulières quant aux avancées de la demande

15. Autre, veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

- Demande visant à garantir le retour d'un **enfant en fugue** dans votre État (voir **art. 31(c)**)

1. Aucune

2. Assistance pour recueillir des informations sur le fonctionnement de la Convention de 1996

3. Assistance pour recueillir des informations sur les lois et procédures pertinentes en vigueur dans l'État requis

4. Mise en relation avec l'Autorité centrale et / ou les autorités compétentes de l'État requis afin d'établir le type d'assistance que ces dernières peuvent apporter

5. Transmission de la demande à l'Autorité centrale ou aux autorités compétentes de l'État requis

6. Assistance en vue de localiser l'enfant en fugue

7. Assistance dans le cadre d'une procédure judiciaire ou administrative en vue d'obtenir le retour de l'enfant

8. Apport d'une aide juridictionnelle et de conseils juridiques ou assistance dans le cadre de l'obtention de ces derniers
9. Assistance dans le cadre de la prise de mesures administratives nécessaires pour garantir le retour de l'enfant
10. Assistance pour obtenir les services d'un conseiller juridique
11. Renvoi de la demande d'assistance à d'autres organisations gouvernementales ou non-gouvernementales
12. Mises à jour régulières quant aux avancées de la demande
13. Autre, veuillez préciser :
[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

- Demande d'un **rapport sur la situation de l'enfant** résidant habituellement dans un autre État contractant (par ex., un enfant qui est rentré par suite d'une procédure d'enlèvement ou dont l'État de résidence habituelle a changé par suite d'un déménagement) (voir **art. 32(a)**)

1. Aucune
2. Assistance pour recueillir des informations sur le fonctionnement de la Convention de 1996
3. Assistance pour recueillir des informations sur les lois et procédures pertinentes en vigueur dans l'État requis
4. Mise en relation avec l'Autorité centrale et / ou les autorités compétentes de l'État requis afin d'établir le type d'assistance que ces dernières peuvent apporter
5. Transmission de la demande à l'Autorité centrale ou aux autorités compétentes de l'État requis
6. Autre, veuillez préciser :
[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

- Demande sollicitant une décision, de la part des autorités compétentes d'un autre État partie, quant à la **reconnaissance ou au refus de reconnaissance** d'une mesure adoptée dans votre État (voir **art. 24**)

1. Aucune
2. Assistance pour recueillir des informations sur le fonctionnement de la Convention de 1996
3. Assistance pour recueillir des informations sur les lois et procédures pertinentes en vigueur dans l'État requis
4. Mise en relation avec l'Autorité centrale et / ou les autorités compétentes de l'État requis afin d'établir le type d'assistance que ces dernières peuvent apporter
5. Transmission de la demande à l'Autorité centrale ou aux autorités compétentes de l'État requis
6. Assistance pour obtenir les services d'un conseiller juridique
7. Mises à jour régulières quant aux avancées de la demande
8. Autre, veuillez préciser :
[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

- Demande visant à ce que les autorités compétentes d'un autre État partie **déclarent exécutoire ou enregistrent une décision aux fins de la mise en œuvre** de mesures adoptées dans votre État (voir **art. 26**)

1. Aucune
2. Assistance pour recueillir des informations sur le fonctionnement de la Convention de 1996
3. Assistance pour recueillir des informations sur les lois et procédures pertinentes en vigueur dans l'État requis
4. Mise en relation avec l'Autorité centrale et / ou les autorités compétentes de

- L'État requis afin d'établir le type d'assistance que ces dernières peuvent apporter
5. Transmission de la demande à l'Autorité centrale ou aux autorités compétentes de l'État requis
 6. Assistance pour obtenir les services d'un conseiller juridique
 7. Mises à jour régulières quant aux avancées de la demande
 8. Autre, veuillez préciser :
- [Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

29. Étant entendu que les services fournis par les Autorités centrales en vertu de la Convention de 1996 peuvent varier, si votre Autorité centrale était amenée à recevoir une demande d'assistance émanant d'une **autre Autorité centrale**, transmise au nom d'un individu résidant à l'étranger et portant sur l'une des matières suivantes, veuillez préciser la nature de l'assistance que votre Autorité centrale apporterait dans un tel cas.

- Demande en vue d'organiser ou d'assurer l'exercice effectif des **droits de visite**
 1. Aucune
 2. Informations sur le fonctionnement de la Convention de 1996 et / ou les lois et procédures pertinentes en vigueur dans votre État
 3. Assistance dans le cadre d'une procédure judiciaire ou administrative en vue d'obtenir des mesures pour organiser ou garantir l'exercice effectif des droits de visite
 4. Apport d'une aide juridictionnelle et de conseils juridiques ou assistance dans le cadre de l'obtention de ces derniers
 5. Assistance en vue d'obtenir les services d'un conseiller juridique ou des services de médiation dans votre État
 6. Renvoi de la demande d'assistance à d'autres organisations gouvernementales ou non-gouvernementales
 7. Mises à jour régulières quant aux avancées de la demande
 8. Autre, veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

- Demande en vue de garantir le retour d'un enfant enlevé par l'un de ses parents dans le cas où la Convention de 1980 n'a pas vocation à s'appliquer
 1. Aucune
 2. Informations sur le fonctionnement de la Convention de 1996 et / ou les lois et procédures pertinentes en vigueur dans votre État
 3. Assistance en vue de localiser l'enfant qui a été enlevé ou qui est retenu de manière illicite
 4. Assistance dans le cadre de l'adoption de mesures provisoires de protection afin d'éviter que l'enfant ne subisse des torts supplémentaires
 5. Assistance en vue d'obtenir le retour volontaire de l'enfant ou de résoudre le différend au moyen d'un accord à l'amiable
 6. Assistance dans le cadre d'une procédure judiciaire ou administrative en vue d'obtenir le retour de l'enfant
 7. Apport d'une aide juridictionnelle et de conseils juridiques ou assistance dans le cadre de l'obtention de ces derniers
 8. Assistance dans le cadre de la prise de mesures administratives nécessaires pour garantir le retour de l'enfant
 9. Assistance en vue d'obtenir les services d'un conseiller juridique ou des services de médiation
 10. Renvoi de la demande d'assistance à d'autres organisations gouvernementales ou non-gouvernementales
 11. Mises à jour régulières quant aux avancées de la demande
 12. Autre, veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

- Demande visant à garantir le retour d'un enfant en fugue (voir **art. 31(c)**)
 1. Aucune
 2. Informations sur le fonctionnement de la Convention de 1996 et / ou les lois et procédures pertinentes en vigueur dans votre État
 3. Assistance en vue de localiser l'enfant en fugue
 4. Assistance dans le cadre d'une procédure judiciaire ou administrative en vue d'obtenir le retour de l'enfant
 5. Apport d'une aide juridictionnelle et de conseils juridiques ou assistance dans le cadre de l'obtention de ces derniers
 6. Assistance dans le cadre de la prise de mesures administratives nécessaires pour garantir le retour de l'enfant
 7. Assistance pour obtenir les services d'un conseiller juridique
 8. Renvoi de la demande d'assistance à d'autres organisations gouvernementales ou non-gouvernementales
 9. Mises à jour régulières quant aux avancées de la demande
 10. Autre, veuillez préciser :
[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

- Demande d'un rapport sur la situation de l'enfant résidant habituellement dans votre État (par ex., un enfant qui est rentré par suite d'une procédure d'enlèvement ou dont l'État de résidence habituelle a changé en raison d'un déménagement) (voir **art. 32(a)**)
 1. Aucune
 2. Informations sur le fonctionnement de la Convention de 1996 et / ou les lois et procédures pertinentes en vigueur dans votre État
 3. Préparation et transmission du rapport sollicité
 4. Transmission de la demande aux autorités compétentes de votre État
 5. Autre, veuillez préciser :
[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

- Demande sollicitant une décision, de la part des autorités compétentes de votre État, quant à la reconnaissance ou au refus de reconnaissance d'une mesure adoptée dans un autre État partie (voir **art. 24**)
 1. Aucune
 2. Informations sur le fonctionnement de la Convention de 1996 et / ou les lois et procédures pertinentes en vigueur dans votre État
 3. Transmission de la demande aux autorités compétentes de votre État
 4. Assistance pour obtenir les services d'un conseiller juridique
 5. Autre, veuillez préciser :
[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

- Demande visant à ce que les autorités compétentes de votre État déclarent exécutoire ou enregistrent une décision aux fins de la mise en œuvre de mesures adoptées dans un autre État partie (voir **art. 26**)
 1. Aucune
 2. Informations sur le fonctionnement de la Convention de 1996 et / ou les lois et procédures pertinentes en vigueur dans votre État
 3. Transmission de la demande aux autorités compétentes de votre État
 4. Assistance pour obtenir les services d'un conseiller juridique
 5. Autre, veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

30. Lorsqu'il est impossible de déterminer la résidence habituelle d'un enfant qui se trouve sur votre territoire, les autorités de votre État utilisent-elles l'une des dispositions du **Chapitre V** afin d'établir le lieu de la résidence habituelle de l'enfant ?

Non

Oui, veuillez préciser :

[Art. 31 and art. 32 may be used](#)

31. Avez-vous eu connaissance de quelconques difficultés survenues dans le cadre de, ou de questions soulevées eu égard à, l'application des dispositions du **Chapitre V** dans votre État ?

Non

Oui, veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

32. Les juges de votre État ont-ils recours aux communications judiciaires directes dans les cas qui relèvent de la Convention de 1996 ?

Non

Oui, veuillez préciser dans le cadre de quelles matières spécifiques (par ex., transfert de compétence, placement d'un enfant) :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

Dispositions générales

33. Votre État a-t-il été confronté à des défis concernant les demandes en vue de l'émission d'un certificat indiquant la qualité et les pouvoirs conférés à la personne titulaire de l'autorité parentale ou à toute personne à qui est confiée la protection de la personne et des biens de l'enfant, conformément à l'**article 40** ?

Non

Oui, veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

34. Quelles sont, dans votre État, les autorités compétentes pour émettre de tels certificats ? Veuillez préciser :

[Centrum pre medzinárodnoprávnu ochranu detí a mládeže](#)
(Centre for International Legal Protection of Children and Youth)
[Špitálska 8](#)
[P.O.Box 57](#)
[814 99 Bratislava](#)
[Tel.: +421\(2\)59753208 / +421\(2\)59753248](#)
[Fax: +421\(2\)59753258](#)
[E-mail: \[cipc@cipc.gov.sk\]\(mailto:cipc@cipc.gov.sk\)](#)

Catégories particulières d'enfants

Enfants victimes d'un enlèvement international perpétré par un parent

35. Les autorités de votre État ont-elles été confrontées à des défis quant à l'application de la Convention de 1996 à des cas d'enlèvements d'enfants dans lesquels la Convention de 1980 n'a pas vocation à s'appliquer (voir Questions 28(b) et 29(b) ci-dessus) ? Des questions ont-elles été soulevées à cet égard ?

Non

Oui, veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

36. Dans les cas d'enlèvements d'enfants pour lesquels les deux Conventions de 1980 et de 1996 avaient vocation à s'appliquer, les autorités de votre État ont-elles eu recours aux dispositions de la Convention de 1996 en sus ou en lieu et place des dispositions de la Convention de 1980 ?

Non

Oui, veuillez préciser quelles dispositions ont été appliquées et les raisons de cette application :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

37. Dans les cas d'enlèvements d'enfants perpétrés par un parent, que la Convention de 1980 s'applique ou non, les autorités de votre État ont-elles recours aux dispositions portant sur la coopération contenues au **Chapitre V** de la Convention de 1996 pour déterminer la disponibilité de mesures de protection adéquates dans l'État de résidence habituelle de l'enfant (par ex., pour faciliter le retour de l'enfant) ?

Non

Oui, veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

38. Dans les cas d'enlèvements d'enfants perpétrés par un parent, les autorités compétentes de votre État ont-elles pris des mesures de protection en vertu de l'**article 11** comme substituts à des mesures de protection sous la forme de décisions miroirs ou engagements, en vue de faciliter le retour de l'enfant ? (voir également Question No 5)

Non

Oui, veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

Déménagements internationaux d'enfants

39. Avez-vous connaissance d'un quelconque recours aux dispositions de la Convention de 1996 dans des cas où l'un des parents souhaite déménager dans un autre État avec l'enfant ?

Non

Oui, veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

Questions de droit de visite et de droit de contact au niveau international impliquant des enfants

40. Avez-vous connaissance d'un quelconque recours aux dispositions de la Convention de 1996, y compris celles du **Chapitre V**, à la place de ou en lien avec l'**article 21** de la Convention de 1980 ?

Non

Oui, veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

Enfants déplacés internationalement, séparés et non accompagnés

41. Avez-vous connaissance de situations dans lesquelles les autorités de votre État auraient eu recours aux dispositions de la Convention de 1996 dans le cadre de la protection d'enfants déplacés à l'international (à l'instar des enfants réfugiés, victimes de trafic, exploités sexuellement ou non accompagnés) et / ou d'enfants dont la résidence habituelle ne peut être établie ?

Non

Oui, veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

Divers

42. Votre État souhaite-t-il présenter des commentaires supplémentaires quant au fonctionnement pratique de la Convention de 1996 ? Dans l'affirmative, veuillez préciser :
[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

PARTIE II – À L'ATTENTION DES ÉTATS NON PARTIES

43. Votre État envisage-t-il actuellement de signer, ratifier la Convention de 1996 ou d'y accéder ?

Non

Oui

44. Dans le cadre de l'examen de la manière dont votre État mettrait en œuvre la Convention de 1996, avez-vous été confronté à de quelconques sujets de préoccupation ?

Non

Oui, veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

PARTIE III – À L'ATTENTION DES ÉTATS PARTIES ET NON PARTIES

45. Existe-t-il des questions particulières relatives à la Convention de 1996 que votre État souhaite aborder lors de la réunion de la Commission spéciale ? Veuillez préciser et indiquer l'ordre de priorité :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

46. Avez-vous des observations ou commentaires concernant le Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention de 1996 ? Veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)